



## Je veux rompre un contrat de formation

Par **gigab**, le **29/09/2008** à **13:49**

Bonjour, je me suis inscrit à une formation de graphisme auprès de Lignes et Formations en novembre 2007, et ce pour 3 ans. A ce moment, j'ai indiqué que j'étais en recherche d'emploi. J'ai retrouvé un emploi en juin 2008 et, comme je n'ai plus le temps de travailler mes cours et exercices, j'ai demandé la résiliation de mon contrat.

Or il m'est indiqué dans l'article L444-8 du code de l'éducation que je peux résilier dans un délai de 3 mois unilatéralement, et sinon en cas de cas fortuit ou de force majeure.

Les 3 mois sont écoulés, et l'école refuse mon contrat de travail comme cas de force majeure.

Que puis-je faire pour quand même résilier ce contrat ?

Je précise que dans le contrat, il y a une "hotline" disponible auprès des professeurs. Durant la semaine il m'est impossible de bénéficier de cette aide, partant trop tôt et revenant trop tard du travail. Et l'école est fermée le week end.

Merci d'avance pour votre réponse.